

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018

Etaient Présents 46 titulaires, 3 suppléants, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

David MIRANDE	à	Evelyne BALLIHAUT
Maryse ARTIGAU	à	Suzanne SAGE
Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
Michel LAUGA	à	Marthe CLOT
Lydie CAMPELLO	à	France JAUBERT-BATAILLE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Henriette BONNET
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Marylise GASTON	à	Jean-Michel IDOPE
Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
Aurélien GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
Robert BAREILLE	à	Jean CASABONNE
Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

Suppléants : Frédéric CACHELOU suppléant de Paule BERGES
Gérard DARSONVILLE suppléant de Henri BELLEGARDE
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Anne BARBET (excusée), Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

REÇU
le 22 FEB 2018
SOUS-PREFECTURE
OLORON SUR MARIE

RAPPORT N° 14-180215-CULT-

CREATION D'UN PARCOURS ARTISTIQUE SUR LA THEMATIQUE DE LA CITOYENNETE

- 1^{ère} PHASE : MEMOIRE ET CITOYENNETE EN ASPE -

Mme ETCHENIQUE Expose :

L'action du pôle Culture et Rayonnement du territoire de la Communauté de Communes entend servir un territoire ouvert, créatif, et attractif. En ce sens, la politique culturelle dans ses objectifs stratégiques généraux tendra à :

- collecter et connaître,
- reconnaître et valoriser,
- favoriser les rencontres, les échanges,
- éduquer,
- susciter la pratique artistique,
- accompagner la création et diffuser.

La politique intercommunale en matière de **patrimoine** et de **lecture publique** s'inscrit dans ce cadre, et vise notamment le développement de l'éducation artistique dont les axes se déclinent comme suit :

- déployer des actions culturelles en direction des publics jeunes ou adultes et particulièrement des publics spécifiques (petite enfance, scolaires, personnes éloignées de l'offre culturelle) ;
- promouvoir la création artistique, et favoriser les rencontres avec les œuvres ;
- valoriser le patrimoine.

Le projet, joint au présent rapport (**selon envoi dématérialisé**) concilie tous ces objectifs :

- travailler avec les acteurs du territoire sur du collectage et la connaissance dudit territoire,
- construire des actions culturelles mobilisatrices,
- accompagner la création contemporaine,
- travailler sur le rayonnement culturel infra communautaire,
- valoriser touristiquement le patrimoine et la culture.

Le présent projet 2018-2019 constitue la **1^{ère} phase de la création d'un parcours d'art contemporain participatif sur la citoyenneté en Haut Béarn**.

En 2018-2019, la première phase de ce projet axé sur la thématique Mémoire et Citoyenneté sera localisée en Vallée d'Aspe.

En 2019 et 2020, un travail de médiation sur la question de la citoyenneté sera proposé aux établissements scolaires des autres zones du Haut Béarn, afin de construire des projets éducatifs en lien avec une création artistique qui aboutira, in fine, à la constitution d'un parcours-découverte du territoire.

Détail de la 1^{ère} phase :

Le parcours sera initié en 1^{er} lieu en Vallée d'Aspe, compte tenu de, l'important travail d'animation initié dès 2016 par l'association Mémoire d'Aspe, avec le Collège d'Aspe (labellisé E.N. 'Centenaire'), la D.R.A.C. et les collectivités territoriales (communes et communauté de communes).

Le projet repose sur la volonté :

- d'ancrer une **démarche artistique contemporaine dans l'espace public** aspois autour de la mémoire des soldats disparus durant le premier conflit mondial ;
- de **sensibiliser les habitants et un public de tous âges** à l'histoire des conflits mondiaux européens par le biais de l'art, en les invitant à réfléchir à la nécessité de préserver une Europe en Paix sans nationalisme exacerbé, ouverte aux autres dans le respect des identités de chacun ;
- d'inclure un **volet éducation** et communication en parallèle au travail de création. Il est en effet

indispensable que les habitants s'approprient les projets en y étant associés, et que la présence de l'artiste en résidence durant plusieurs mois soit aussi impérativement l'occasion de développer une approche de l'art contemporain en liaison étroite notamment avec les projets pédagogiques du collège d'Aspe, des associations, et aussi des services culturels de la Communauté de Communes du Haut Béarn (Lecture Publique et Patrimoine).

• de s'insérer dans une **démarche de valorisation touristique** du Haut Béarn en vallée d'Aspe. L'objectif est de développer un itinéraire entre plusieurs sites permettant à la fois de découvrir un territoire, une histoire et une œuvre contemporaine.

Cette 1^{ère} phase du projet permettra de bâtir un partenariat pérenne avec le Centre International de la Bande Dessinée d'Angoulême.

Il s'inscrit dans le cadre d'un double dispositif de l'Etat :

- « Bulle d'Air » : résidence de médiation culturelle de la DRAC Nouvelle Aquitaine,
- « Commande artistique » : résidence de création du Ministère de la Culture.

D'un point de vue budgétaire en 2018, le projet fera l'objet d'une sollicitation de financement auprès du Ministère de la Culture (commande artistique), à hauteur de 14.000 € (100%), pour organiser une présélection de l'artiste susceptible de proposer en 2019 la création d'une œuvre d'art, et l'intervention dans le cadre d'actions culturelles (Collège d'Aspe : mémoire et citoyenneté ; Médiathèque des Gaves : bande dessinée).

La Communauté de Communes aura ensuite à valider, au plus tard début septembre 2018 la commande artistique.

D'ici là, les partenaires institutionnels seront sollicités afin d'accompagner ce projet de création contemporaine.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **VALIDE** le dépôt d'un dossier de financement pour lancer la démarche de présélection d'un artiste susceptible d'être accueilli en résidence de création et de médiation,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre des opérations sus-indiquées.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 15 février 2018

Suivent les signatures

Affiché le 22.02.18



Le Président
Daniel LACRAMPE